

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU procuration à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUZE procuration à Pierre CABANY
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
 - LE PIAN-MEDOC : Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
- Absents, excusés :** Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE, Didier MAU

Concerne : 10-71 Aménagement de sécurité RD2- Carrefour Giratoire des Chambres Neuves - Convention avec le Conseil Général

Afin d'améliorer la sécurité sur la RD2 pour l'accès à la Zone d'Activités Aygue Nègre à Ludon Médoc, le Conseil Général a proposé la réalisation d'un carrefour giratoire.

La maîtrise d'œuvre des travaux sera assurée par la Direction des Infrastructures du Conseil Général de la Gironde.

Le montant des travaux Hors Taxe est estimé à 338 628,76 €.

Il est demandé une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 169 314,38 H.T, représentant 50 % du montant des travaux Hors Taxe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** de participer à hauteur de 169 314,38 € soit 50 % du montant provisionnel Hors Taxe des Travaux, à la réalisation d'un giratoire au carrefour de la D2 et de la rue des Chambres Neuves.

► **décide** de verser cette participation au Conseil Général de la Gironde, maître d'ouvrage de l'opération.

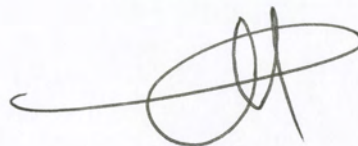
► **autorise** Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 28 juin 2010

Le Président,

Gérard DUBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, stylized loop and a vertical stroke.

Acte à classer

DL10-71

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2010-07-05T13-40-00.00 (MI26361225)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100624-DL10-71-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Contribution à la réalisation du carrefour giratoire RD2-Chambres Neuves pour CG33

Date de décision : 24/06/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie

Acte : 10-71 Aménagement de sécurité RD2-Carrefour Giratoire des Chambres Neuves.PDF

Préparé

Le 05/07/10 à 13:39

Par PERIER Jean-Marc

Transmis

Le 05/07/10 à 13:40

Par PERIER Jean-Marc

Accusé de réception

Le 05/07/10 à 13:49